

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

<u>Présents (15)</u>: Sébastien ALONSO, Jacques BELLENGER, Stéphane CHAUSSE, Pierre CLEMENT, Isabelle CROS, Sylvie DUBOIS, Anne-Marie EYRAUD, MarieFARGIER, Martine HEMMACHE, Yves LEFRILEUX, Didier MEHL, Florian MORGE, Patrick ROTGER, Sylviane VALCKE, Christophe VIGNE,

<u>Procurations (4)</u>: Karine TAULEMESSE ? Martine HEMMACHE, Roselyne AULNER ? Patrick ROTGER, Annick ALIVON SEVENIER ? Sylvie DUBOIS, Marie-Jeanne COSSE ? Didier MEHL,

#### Votants (19):

Excusées (2): Roxane DUSSOL, Anne-Marie LAVILLE FRANCHI

Absents non excusés (2): Yann BILANCETTI, Marie HEU

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18 h.03.

Election du secrétaire de séance.

Christophe VIGNE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

# Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales

Madame la Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22. Cela concerne :

- la signature d'un contrat de licences Gofolio pour le logiciel d'urbanisme Inetum pour un montant annuel de 2 000 € du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2027 ;
- la signature d'un contrat de vérification des installations électriques avec SOCOTEC pour un montant de 127€ par visite pour une durée de 3 ans pour la médiathèque;
- les décisions n°2024-1 et 2024-2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre selon les modalités prévues par la délibération du 29 mars 2024, concernant le FNGIR, l'annulation de titres et les intérêts pour comptes courants, un complément de crédits sur les lignes d'investissements matériels depuis les comptes de remboursement d'emprunts et d'immobilisations incorporelles.

Elle rappelle, qu'en raison du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, elle n'a plus à prendre position sur les déclaration d'intention d'aliéner, mais seulement à rendre un avis. Le vote est intervenu hier.

Marie Fargier indique qu'une délégation a également été votée pour donner délégation au Président qui devra en informer le conseil communautaire.

Didier Mehl indique qu'il serait souhaitable de disposer d'une petite synthèse en amont des transferts de crédits opérés.

#### Modification de l'ordre du jour

Mme la Maire indique qu'eu l'indisponibilité de M. Tauleigne suite aux intempéries, elle propose de reporter la présentation du rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement pour l'exercice 2023 à la prochaine commission générale (25 novembre) et au prochain conseil municipal (29 novembre).

Mme le Maire soumet au vote la proposition du modification de l'ordre du jour de la séance.

La modification de l'ordre du jour de la séance est approuvée à l'unanimité.

Mme la Maire souhaite exprimer sa solidarité envers les communes touchées par les intempéries. Si la commune a heureusement été moins touchée, des dispositions avaient été prises pour sécuriser les voies submersibles et pour organiser l'évacuation des établissements scolaires conformément aux directives de la Préfecture et de la DASEN.

De ce fait, le déplacement de Mme la Préfète sur le territoire de la communauté de communes prévu aujourd'hui a également été annulé (visite du village documentaire, projet de voie verte à Montfleury, visite de l'entreprise Rotomod à St Jean le Centenier, présentation dans les locaux de l'hôpital de Villeneuve de Berg du projet de cuisine centrale porté par la communauté de communes et l'hôpital et les réflexions sur le devenir de la friche hospitalière en lien avec l'EPORA).

Didier Mehl faisant référence à la communication du Maire de Privas concernant les repas scolaires non pris suite à la demande d'évacuation des établissements scolaires sur l'ensemble du département alors qu'il n'aurait pas plus à Privas. Il demande comment cela a été géré sur Villeneuve.

Martine Hemmache indique que les repas au collège ont bien été pris. Pour le primaire et l'élémentaire, Sylvie Dubois indique que les repas du jeudi ont malheureusement dû être jetés, les familles ayant récupéré les enfants dans la matinée, ayant été contactées par la direction de l'école. Pour le repas du vendredi, le prestataire API a rapidement été informé et les repas n'ont pas été livrés.

Christophe Vigne indique que les informations données par la Préfecture, la DASEN, les transports scolaires ont pu à certains égards été discordantes ce qui peut s'expliquer par la nature des évènements. Mais cela a généré des gestions très différentes d'un établissement à l'autre.

#### Projet de délibération n°2024-085 : budget annexe assainissement - décision modificative n°2

Mme la Maire présente le projet de décision modificative n°2 du budget annexe assainissement.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

#### **CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
23/2315/32	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	110 000,00
Total		110 000,00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
21/21532/32	Réseaux d'assainissement	110 000,00
Total		110 000,00

### Projet de délibération n°2024-086: budget général, dotations aux amortissements - modification

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal par ses délibérations du 14 avril 2023 et du 22 septembre 2023 s'est prononcé en faveur de la mise en place de dotations aux amortissements, notamment pour le matériel et outillage de voirie.

Des crédits ont été ouverts à l'article 217578. Or, les articles commençant par « 217 » correspondent à des immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition. L'imputation comptable correcte pour « autre matériel et outillages de voirie » est l'article 2158.

Il convient de remplacer l'article 217578 par l'article 2158 pour la bonne affectation des dotations.

Imputations	Immobilisation M14	Type de matériel		Durée
				D'amortissement
2158	Autre matériel et outillages de	Machines-outils:	tondeuses,	15 ans
	voirie	souffleurs, taille haie,		

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification ci-dessus proposée et autorise Mme le Maire à signer et à transmettre tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

### Projet de délibération n°2024-087: Attribution des marchés de mise en accessibilité et en conformité de la mairie.

Mme le Maire rappelle que le 5 mars 2022, le conseil municipal approuvait le programme de mise en conformité et en accessibilité de la mairie pour un coût prévisionnel de 217 697 € HT.

Les travaux n'ont pu être engagés en 2023. En 2024, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de réévaluer le montant desdits travaux. Le montant estimatif proposé par la maîtrise d'œuvre en mars 2024, en phase APD, s'élève à 260 920 € HT.

Une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, a été lancée le 5 août 2024. Les réponses étaient attendues pour le 6 septembre.

Madame la Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres proposée par le maître d'œuvre.

Cela concerne les lots suivants:

Elle indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 7 octobre 2024, a émis un avis favorable à la proposition émise.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des lots telle que présentée :

Lot 1 Gros Œuvre : DCA pour un montant de 33 328.80 € HT

Lot 2a Menuiserie bois extérieures : infructueux

Lot 2b Menuiseries aluminium: infructueux

Lot 3 Plafond plâtrerie: BMP Bat pour un montant de 10 695 € HT

Lot 4 Peinture: BMP Bat pour un montant de 22 680.20 € HT

Lot 5 Menuiseries intérieures : infructueux

Lot 6 Revêtement de sol : Gokce carrelage pour un montant de 10 232.60€ HT

Lot 7 Electricité: Ardèche elec pour un montant de 20 662.35 €

Lot 8 Plomberie Chauffage: infructueux

Lot 9 Déplacement des personnes : Ermhes pour un montant de 22 978.23 € HT.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Stéphane Chausse indique que le caractère infructueux de nombreux lots est probablement lié à la période de consultation pendant l'été. Une proposition nous est par ailleurs arrivée très en retard et donc ne pouvait pas être prise en compte. Concernant le lot 1 la différence entre les offres s'explique par des propositions techniques très différentes concernant l'ascenseur. Concernant le lot 4, la différence porte essentiellement sur les options concernant les enduits et peinture. Pour le moment, le coût des travaux est inférieur aux estimations de départ de l'ordre de 22 000 €,

Sylvie Dubois indique que les travaux devraient démarrer dans le courant du mois de novembre et que les services vont déménager au centre social des Platanes. Stéphane Chausse indique que la partie destructions est réalisée en interne par les services techniques et permet d'ores et déjà de mieux mesurer le volume disponible.

Florian Morge demande ce qu'il en est des séances du conseil municipal. Sylvie Dubois indique qu'elle va solliciter la Prèfète pour autoriser le transfert des séances à l'Ardéchoise, tandis que les mariages seront organisés à Malmazet.

Le projet de requalification sera subventionné à hauteur de près de 71 000 € dans le cadre de la DSIL et par la Région dans le cadre d'une enveloppe de 91 000 € à répartir entre la mairie et le centre socioculturel. Une demande va être également faite au Département, dans le cadre du dispositif Atout Ruralité. Didier Mehl demande à visualiser le plan de financement prévisionnel : il est projeté en séance.

Yves Lefrileux demande ce qu'il en est si les financements ne sont pas obtenus. Sylvie Dubois et Stéphane Chausse répondent que, pour l'instant, l'autofinancement sera mobilisé mais indiquent qu'un emprunt en 2025 sera toujours possible, de même que l'activation, si besoin, de la ligne de trésorerie le temps que les subventions soient versées.

Yves Lefrileux demande ce qui se passe si on ne reçoit pas d'offre. Stéphane Chausse répond qu'après le constat du caractère infructueux, on peut traiter avec les entreprises de gré à gré. Il indique avoir participé aux négociations avec les entreprises aux côtés du maître d'oeuvre et de l'économiste qui l'accompagne avec de pouvoir disposer de toutes les données du dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des lots 1,3,4,6,7 et 9 comme eproposé et décide de remettre en concurrence les lots 2a, 2b, 5 et 8.

# Projet de délibération n°2024-088: Subvention exceptionnelle au groupe scolaire Claude Pradal – Sortie patrimoine 2024/2025

Mme le Maire indique que chaque année scolaire, les enseignants du groupe scolaire Claude Pradal organisent des sorties dans le cadre d'un projet en Histoire « Patrimoine Ardéchois ».

Pour l'année scolaire 2024.2025, trois enseignantes souhaitent organiser une sortie pour des élèves de classes de CE2 à CM2 au château de Voguë.

La participation communale sollicitée est de 5€ X 73 élèves soit 365 €.

Christophe Vigne précise que cette subvention est susceptible de générer une aide du département dans le cadre du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle, la commune servant alors de boîte aux lettres entre le Département et l'établissement scolaire pour le financement de cette sortie patrimoine.

Sylvie Dubois souligne également l'implication de l'Amicale laïque et l'accompagnement financier de ce projet, au-delà des différentes manifestations sur lesquelles elle s'implique dans la commune.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 365 € à l'association coopérative scolaire de l'école élémentaire publique pour l'organisation d'une sortie scolaire au château de Vogüé.

# Projet de délibération n°2024-089: Attribution du lot n°3 du marché de requalification du centre-bourg.

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé, dans sa séance du 3 juillet 2024, pour l'attribution des lots suivants :

lot n° 1, réseaux, au groupement Rampa TP / Audouard et fils pour un montant total de 741 905,91 € H.T.

lot n°2, terrassements et revêtements, Au groupement SOLS Vallée du Rhône / Rampa TP / Durand Pavage / Audouard SAS pour un montant total de 1 303 987,17 € H.T.

le lot n° 3, espaces verts et mobiliers urbains, avec une seule offre pour un montant de 315 277.35 €HT, a été déclaré infructueux en raison d'un montant trop élevé.

En conséquence, la consultation pour le lot 3 a été relancée le 18 juillet 2024 et les candidats invités à déposer leur offre jusqu'au 16 septembre 2024.

Madame la Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre. 2 entreprises ont répondu, les entreprises Cheval et Perez.

Marie Fargier indique que l'entreprise Perez a corrigé une erreur commise sur sa 1ère offre d'où une offre en baisse, l'entreprise Cheval n'ayant modifié son offre initiale qu'à la marge. Sur le montant global des travaux, nous sommes très légèrement au-dessus des estimations initiales, de l'ordre de 20000 € compte tenu de l'inflation sur le volet espaces verts.

Mme le Maire propose d'attribuer le lot n°3 « espaces verts et mobiliers urbains » du marché « requalification de la rue principale, centre bourg » à l'entreprise PEREZ pour un montant de 233 173.81 €.

Sylvie Dubois précise que les travaux ont démarré le 23 septembre conformément à ce qui était prévu. Marie Fargier indique que le calendrier des travaux sur les réseaux est aménagé néanmoins. Les raccordements au réseau sont effectués en même temps. Lorsque les raccordements de réseaux seront terminés dans les ruelles et sur la place de l'église, le chantier sur la rue principale démarrent en 2 points. Les dallages seront fournis mi-novembre, les bétons désactivés mi janvier.

Stéphane Chausse informe qu'à partir de lundi soir l'éclairage nocturne de la rue centrale sera maintenu toute la nuit afin de permettre aux automobilistes et piétons de visualiser les travaux et les irrégularités du sol.

Sylvie Dubois souligne l'implication des entreprises pour expliquer aux habitants, aux riverains, aux commerçants les travaux qu'ils effectuent. Marie Fargier rappelle que les efforts de communication et de signalétique indiquant l'ouverture des commerces. Joseph Bourrez, par ailleurs, après chaque réunion hebdomadaire de chantier, assure un retour d'information aux commerçants.

Stéphane Chausse indique qu'on envisage d'en rendre également compte aux habitants, quand bien même ce sont souvent des informations succintes.

Sylvie Dubois précise que Marie Fargier, Joseph Bourrez et Renaud Granon sont systématiquement présents aux réunions hebdomadaires de chantier. Le chantier pour le moment démarre bien. Elle rappelle qu'une nouvelle réunion a été organisée avec les commerçants, réunion qui s'est très bien passée avec la communication du planning des travaux.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot n°3 « espaces verts et mobiliers urbains » du marché « requalification de la rue principale, centre bourg » à l'entreprise PEREZ pour un montant de 233 173.81€ et autorise Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Marie Fargier rappelle la mise en place de fiches de recueil des doléances des commerçants pendant et après les travaux afin si besoin de prévoir de les prendre en compte. La maîtrise d'oeuvre est également très présente sur le terrain.

Projet de délibération n°2024-090 : Ressources Humaines – transformation d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Mme le Maire indique que considérant la nécessité de modifier la structure de certains postes afin de répondre aux besoins croissants et évolutifs des services municipaux ; considérant qu'il convient de transformer un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, afin de mieux répondre aux missions du service et de permettre l'avancement de grade d'un agent au sein de la collectivité ; considérant que cette transformation n'entraîne pas de suppression de poste et que le nouveau poste correspond aux qualifications et compétences du personnel actuellement en place ; vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil social territorial en date du 19 septembre 2024, saisi dans le cadre de la réorganisation des services et de la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois, elle propose la transformation du poste concerné.

Isabelle Wojdanowicz précise qu'il s'agit conformément aux Lignes Directrices de Gestion, de reprendre le suivi du déroulement de carrière des agents, à l'arrêt depuis de nombreuses années.

Sylvie Dubois mentionne le travail effectué en matière de ressources humaines afin de mieux analyser la situation des agents afin de travailler à la reconnaissance de leur implication au quotidien au service de la collectivité ou en termes de formation, leur permettant de monter en compétence.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade adjoint technique principal de 2ème classe (suppression) en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (création), à compter du 1er novembre 2024.

Projet de délibération n°2024-091: Ressources Humaines – transformation de l'emploi de coordinatrice scolaire au sein du service éducation ouvert au grade d'adjoint technique en un emploi de coordinatrice scolaire, responsable délégué-e au service entretien des locaux au sein du service éducation ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et des adjoints administratifs.

Mme la Maire indique que considérant qu'il convient de transformer l'emploi de coordinatrice scolaire au sein du service éducation ouvert au grade d'adjoint technique en un emploi de coordinatrice scolaire au sein du service éducation ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, afin de mieux répondre aux missions du service et de permettre l'avancement de grade d'un agent au sein de la collectivité ; considérant que cette transformation n'entraîne pas de suppression de poste et que le nouveau poste correspond aux qualifications et compétences du personnel actuellement en place ; vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil social territorial en date du 19 septembre 2024, saisi dans le cadre de la réorganisation des services et de la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois, il convient de transformer le poste concerné.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer l'emploi de coordinatrice scolaire au sein du service éducation ouvert au grade d'adjoint technique (suppression) en un emploi de coordinatrice scolaire, responsable délégué-e du service entretien des locaux au sein du service éducation ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

#### **Questions diverses**

Stéphane Chausse indique qu'une commission énergie renouvelable s'est réunie il y a une quinzaine de jours pour identifier 3 zones de production d'énergie renouvelable : le plan des buns, les panneaux photovoltaïques en toitures hors SPR et les panneaux photovoltaïques en ombrières sur la zone de Lansas. Ces propositions devraient être complétées par celles de l'intercommunalité une fois que celle-ci sera prête sur ce dossier. Les travaux sur le gymnase vont démarrer pendant les vacances scolaires et se dérouler dans l'hiver.

Christophe Vigne informe de la tenue du 1<sup>er</sup> conseil d'école le 5 novembre prochain, qui fera probablement un point sur le déroulement de la rentrée scolaire. Une rencontre préparatoire avec la directrice d'école et les enseignants a eu lieu et une autre est à programmer avec les parents d'élèves.

Au titre de la vie associative, les discussions préparatoires pour l'élaboration des conventions de partenariat avec le centre socioculturel d'une part et avec la Boule Amicale d'autre part ont démarré. Nous espérons pouvoir finaliser en novembre celle avec le CSC et dans l'hiver avec la Boule Amicale. Il propose par ailleurs de réfléchir à la mise en place d'une convention de partenariat avec l'amicale laïque compte tenu de son implication multiforme sur la commune.

Il mentionne la réception d'une demande de subvention du FSE du collège pour laquelle il a consulté les membres de la commission vie associative. Il rappelle à ces derniers, de bien vouloir lui donner leur avis afin de mettre, en cas de réponse positive, ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Anne-Marie Eyraud rappelle que dans le cadre des actions de solidarité, la vente de pognes a démarré ce mercredi avec la vente d'une cinquantaine de pognes malgré le mauvais temps. La préparation des colis et repas de fin d'année a démarré. Le coût des colis a été revalorisé d'un euro. Tous les chèques cadeaux de Nöel passé ont été utilisés.

Pierre Clément évoque l'exposition de Natimo à Malmazet. En raison des intempéries, bon nombre de groupes scolaires ont annulé leurs visites.

Patrick Rotger indique que la cérémonie des nouveaux arrivants est prévue le 7 décembre, le marché de Noël / vide-greniers le 14 décembre, le Noël des agents le 17 décembre. Le Samedi 14 décembre, un concert de la chorale féminine des Bouches Rouges sera offert dans l'église par la commune.

Marie Fargier rappelle la présentation des services techniques en commission générale de lundi dernier. La cabanon du centre socioculturel a été désamianté. En matière de voirie, une partie du parking du centre socioculturel sera aménagée, puis seront engagés les travaux sur Fontaurie et sur une partie de la voie de Saint Jean.

Yves Lefrileux indique qu'une réunion sur les projets locaux de santé a été récemment organisée et que l'état du parking a interrogé les participants. Il devient vraiment urgent de le faire, ne serait-ce qu'en termes d'image vis à vis de l'extérieur.

Sylvie Dubois informe de l'organisation de la 3ème réunion de quartier, concernant prioritairement les quartiers nord mais qui est ouverte à tous les habitants de la commune qui souhaitent y participer.

Elle regrette la non reconnaissance en catastrophe naturelle de la tempête du 12 juillet.

Elle évoque le lancement le 11 octobre de l'opération « à vos archives » de collectes de films réalisés sur le territoire. Le travail est effectué en partenariat avec le Village du Doc et Ardèche Images.

Suite aux intempéries, le festival + Cour(t) est reporté. Demain, ce sera une journée portes ouvertes de la crèche afin de présenter les travaux effectués cet été.

A la médiathèque, nous avons pu assister à un spectacle de grande qualité. Un nouveau rendez vous est proposé dans le cadre de l'opération « le sentier du doc » et un autre, sous forme d'expositions, dans le cadre du festival « images et paroles d'Afrique ».

Le Pitchoun a été distribué. La 2nde séance du café des familles est programmée prochainement. Le congrès des maires est prévu à Gulherand Granges. Elle rappelle par ailleurs la cérémonie patriotique du 11 novembre.

Elle informe enfin des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles l'intercommunalité aura à se prononcer:

- ~ un bâti artisanal / commercial sur terrain proprede 864 m² situé 1005 voie de Saint Jean
- $\sim~$  le site photovoltaîque Urbasolar sur une superficie de 26 793 m $^{2}$  situé 605 voie de Chantelauze

- ~ une maison avec terrain de 665 m² située 613 rue du Faubourg Saint Jean
- ~ une maison de ville de 21 m² située 70 rue de Saint Jean
- ~ une maison avec terrain de 696 m² située 85 rue de la paix
- ~ un bâti sur terrain propre de 513 m² situé 182 voie de Rosettes.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 29 novembre à 18 h.00 et sa préparation donnera lieu à l'organisation d'une commission générale le 25 novembre à 18 h.00

L'ensemble de l'ordre du jour et des questions diverses ayant été abordé, Mme le Maire clôt la séance à 19 h.36